



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 janvier 2003**

**Convention entre la Ville de Niort et l'Association Intermédiaire  
Niortaise (A.I.N)**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 9 janvier 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 21 janvier 2003

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoint* :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, M. Bernard JOURDAIN, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Mademoiselle Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Bernard BELLEC donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.  
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

**Excusés :**

*Monsieur Epplin a quitté la séance sans être remplacé. Le départ d'un conseiller ne serait vicier la validation d'une délibération. Le conseiller retiré, est dans ce cas, considéré comme s'étant abstenu pour le vote de cette délibération (CE-30/10/1931- Mercangéli)*

*Monsieur Guibert ayant quitté la séance sans avoir désigné de mandataire est excusé à partir de cette délibération, ainsi que Madame Chollet qui lui avait donné pouvoir*

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2003**

DELIBERATION D20030012

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale.

Depuis 1996, dans le cadre d'une convention de prestation, l'Association Intermédiaire Niortaise (A.I.N.) met à disposition des salariés au profit de la Ville de Niort afin d'accomplir des remplacements de courte durée pour des travaux de petit entretien. En outre, dans le cadre de sa politique de « Niort, Ville propre », le Conseil municipal a décidé de procéder gratuitement, en faisant appel à du personnel qualifié de l'A.I.N., à l'effaçage des tags et graffitis pour toutes les personnes (particuliers, associations, entreprises et personnes morales de droit public) qui en feront la demande, à condition qu'une plainte ait été préalablement déposée auprès des services de police.

Ces prestations ayant un impact extrêmement positif et notamment l'effacement des tags et graffitis qui est très apprécié par les Niortais, la Ville de Niort souhaite renouveler la convention avec l'A.I.N.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention ci-jointe,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à la signer et à verser à l'association concernée la subvention afférente

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

**Alain BAUDIN**

[Ordre du jour](#)